

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2024 à 19 h**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

Absents, excusés : GARCIA Malorie (donne pouvoir à DUCROS Adeline), GODET Cécile, VEZON Gérald (donne pouvoir à CARRERES Thierry)

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Délibération sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Selon l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols pour la commune établi de 2011 à 2022. Il a été calculé que 25 ha ont été construits dans ces 11 dernières années (calcul sur la totalité de la parcelle et non sur le bâti réel) ; il nous resterait 12,5 ha à construire entre 2023 et 2030. Rapport approuvé par le conseil.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Délibération attribution de compensation Communauté de Communes

L'attribution de compensation s'élève à 38 263 € pour l'année 2024. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 14 novembre 2024 ainsi que le montant de l'attribution de compensation.

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Délibération réforme Agence de l'eau pour l'Assainissement

Dans le cadre de la réforme des redevances des Agences de l'eau, il est créé à compter de 2025 une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant 2025 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » à 0,009 €/m³.

Délibération votée à l'unanimité.

4°) Questions diverses

Courriers reçus :

- M.PLESSIS Christophe demande l'autorisation d'effectuer des travaux de rénovation maison CHATEAUNEUF, rue du quai de la Clysse ; une réponse écrite et argumentée lui sera envoyée dans laquelle le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux ne conseillent pas la réhabilitation en habitation de ce bâtiment,
- Le Département nous accorde dans le cadre du programme « Atout Ruralité 07 » les subventions suivantes : 20 000 € pour réparation-goudronnage de voirie (Fin de la campagne de goudronnage 2024) et 17 800 € pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration,

Travaux :

- Classement de la voirie communale en cours de mesure avec un odomètre, ce qui nous permettra de mettre à jour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement),
- Pose d'une nouvelle guirlande à la chapelle de St Génies,
- Réfection d'un évier et sanitaire à la mairie.

Infos :

- Différents projets pour 2025 : remplacement du dégrilleur de la station d'épuration suite à l'accord de subvention, installation d'un abri vélo parking de la boulangerie avec le programme « alvéole », une table de ping-pong au stade ; promesse de donation du Diocèse pour l'achat d'un jeu d'enfant à l'école suite à la vente du bâtiment, ancienne école Ste Jeanne d'Arc,
- Permis de construire : RF AGENCY Raffort pour un hangar et logement Chemin de l'Espalier, BECHE Thierry pour une maison d'habitation lotissement Les Marguerites à Lavabre, SCI IMEF Wallart Franck pour un garage-auvent-padel aux Felgères,
- Colis du personnel, le vendredi 20 décembre, à 18 h,
- Invitation de la population aux Vœux du Maire le vendredi 3 Janvier 2025, à 18 h 30, à la salle polyculturelle.

Fin de séance à 20 h 30

Catherine FAIVRE